



# POINT COMMUNE

N° 2 > Septembre 2002

Assemblée des délégués > Yverdon-les-Bains

Projet d'un nouveau métro > M2

Comptabilité des communes



## M2 > le nouveau métro Ouchy-Epalinges, une nouvelle question d'argent?

Bien entendu, un montant aussi important, aussi impressionnant, sera géré avec la plus grande sagesse. Mais ce fameux nouveau métro n'est pas seulement une dépense, c'est un projet **intelligent** qui débouchera sur un ouvrage **tangible, utile et durable**.

Notre chère vieille «ficelle», le Lausanne-Ouchy, a été le premier funiculaire d'Europe, en 1877. Mais ce premier métro a actuellement un grand besoin d'une cure de jouvence - qui serait comprise dans le projet M2.

Le fameux TSOL, si décrié à son départ en 1991, a drainé un nombre de passagers bien plus important que les prévisions. On espérait 7 millions de voyageurs par an et il en transporte 10 millions aujourd'hui.

### **Le Vaudois non citadin qui prétendrait ne pas être concerné se trompe.**

Qui n'a personne dans son proche entourage coincé tous les jours dans l'embouteillage matinal? Qui n'a pas d'enfants ou de petits-enfants dans un gymnase ou une école professionnelle en ville? Qui peut croire ne jamais être obligé de «fréquenter» le CHUV?

Un nouvel aménagement des transports publics est devenu urgent et indispensable à Lausanne. Le M2 constituera une sorte de colonne vertébrale qui permettra de désengorger le centre-ville - parfois déjà saturé par la seule circulation des trolleys et des bus - et de réorganiser toutes les connexions urbaines et régionales pour les communes avoisinantes.

Lausanne génère un grand nombre d'emplois. Personne ne souhaite leur disparition. De plus, une croissance ordonnée et intelligente est même souhaitable. La mise en service du M2 va donc répondre à un besoin existant de la manière la plus favorable à l'environnement.

Surtout ne dites pas «yaka» interdire les voitures au centre, «yaka» obliger les pendulaires à aller en train... Toutes les expériences d'interdiction de trafic motorisé ou de péage urbain ont suscité des réactions plus que négatives: mieux vaut offrir un moyen de transport suffisamment alléchant pour inciter les gens à renoncer à leur voiture.

Il est vrai que nous autres citoyens avons, ces derniers temps, été quelque peu assourdis par le fracas de millions transformés en nuage, ange questionneur et assiettes cassées.

Mais il s'agit aujourd'hui d'un projet de construction réelle, d'un «plus» pour notre petite capitale et notre canton.

**Chers concitoyens, donnez-lui le coup d'envoi et votez OUI.**



**Edito >** Pierre Grandjean  
Syndic de Senarclens et Président de l'UCV

### Impressum

**Administration et rédaction**  
Secrétariat UCV, case postale 481, 1009 Pully > Tél. 021 728 63 13 > Fax 021 728 63 47 > e-mail: ucv@ucv.vd.ch > www.ucv.ch  
**Impression et régie des annonces**  
Imprimerie Vaudoise S.A., Av. Ruchonnet 15, 1001 Lausanne > Tél 021 317 51 95 > Fax 021 311 61 05  
**Graphisme** Agence Grand Large SA, Lausanne

### Sommaire

N° 2 > Septembre 2002

- 4 Assemblée des délégués et Journée des Communes Vaudoises
- 5 Allocution de Charles-Louis Rochat
- 8 Portrait > M. Baehni Directeur de la CGN
- 9 Jeu > Connaissez-vous le lac Léman et ses bateaux
- 11 Point de départ > Danièle Bolli, Juriste
- 12 Point de mire > Projet du M2, le nouveau métro lausannois
- 15 Point Flash > Utilisation des fonds de réserve
- 17 Point Flash > Pro Familia Vaud Maison ressource
- 18 Point Flash > Comité de l'AVDCH
- 18 Point Flash > Comité de rédaction du journal
- 19 Mémento et cours
- 21 Point bibliographie

## Flash back > Assemblée des délégués et Journée des Communes Vaudoises

### UNE RÉUSSITE TOTALE

L'organisation de cette journée et l'accueil réservé aux représentants des communes et aux invités de l'UCV ont été parfaits, de l'avis unanime des très nombreux participants et invités à la Journée des Communes Vaudoises (plus de 2'000) le 1er juin à Yverdon-les-Bains dans un premier temps pour l'assemblée des délégués, puis à Neuchâtel pour la partie festive, dans un cadre exceptionnel. Que la municipalité et le personnel communal d'Yverdon-les-Bains soient vivement remerciés et félicités de leur engagement ainsi que de leur généreuse et souriante hospitalité.

A l'intention de ceux - peu nombreux sans doute - qui n'ont pas pu participer à cette journée, nous publions ci-après quelques extraits du rapport du président, M. Pierre Grandjean, et l'allocation de M. Charles-Louis Rochat, président du Conseil d'Etat.

Bravo et merci à tous les artisans de cette belle fête et nous nous réjouissons d'ores et déjà de vous retrouver aussi nombreux à Moudon le 21 juin 2003.

Le secrétariat: Nadine Calame



Une cantine dressée près de l'artepilage de Neuchâtel accueillit délégués et participants pour le repas de midi.



Thomas Jantscher

### EXTRAIT DU RAPPORT PRÉSIDENTIEL

M. Pierre Grandjean a évoqué l'année très chargée que vient de vivre l'UCV, puisque marquée par un certain nombre d'événements et de «combats». Les communes se sont rarement trouvées aussi souvent au cœur de l'actualité politique vaudoise. Simultanément à tous les combats qu'elle a dû mener à fin 2000, l'UCV a été secouée par des problèmes internes qui ont également mobilisé beaucoup d'énergie:

- la campagne de votation contre l'initiative du POP «taux unique» et la victoire

remportée qui n'autorise cependant aucun triomphalisme (rien ne permet de dire que les partisans du taux unique ne reviendront pas, tôt ou tard, à la charge),

- le chantier EtaCom a considérablement progressé: mise en œuvre du 1er train de mesures, négociations et finalisation des 2e et 3e trains de mesures, sans oublier toute la réflexion engagée sur les procédures de transferts financiers, soit la suppression du compte de régulation et du fonds Bavaud, opération connue sous le nom de «bascule des points d'impôts». Les détails de cette opération délicate devraient être soumis à l'approbation du Grand Conseil en automne 2002, afin que les communes puissent bénéficier à temps de données précises leur permettant d'élaborer leur budget 2004 en toute connaissance de cause,

- l'épisode budgétaire qui a vu le Grand Conseil décider de faire contribuer davantage les communes à la facture sociale, malgré l'opposition de l'UCV à cette mesure prise hors du cadre EtaCom,

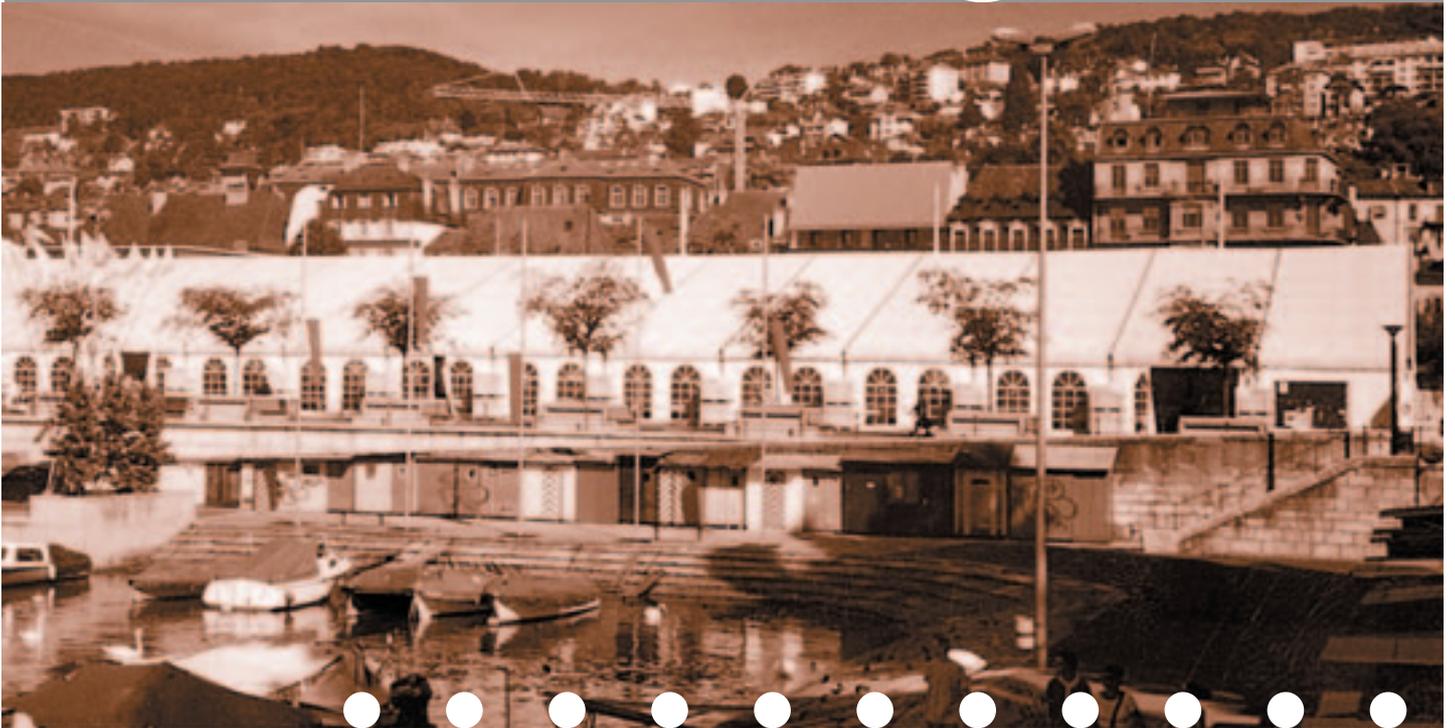
- le dossier Police 2000 enfin débloqué et de nouveau sur les rails,

- la fusion de communes, un groupe de travail a été créé à l'interne et de nombreux projets sont en cours, ou aboutis, tels Cudrefin-Champmartin et Maraçon-La Rogivue,

- les turbulences suscitées par le GCRU et l'Assemblée générale extraordinaire du 10 avril 2002, avec l'approbation de nouveaux statuts.

Il insista enfin sur les attentes des communes en matière de retour de compétences dans les domaines du social et de l'aménagement du territoire.





## Allocution > de M. Charles-Louis Rochat, Président du Conseil d'Etat vaudois,

à l'occasion de l'Assemblée générale des délégués  
de l'Union des Communes Vaudoises  
le 1er juin 2002 à Yverdon-les-Bains

*Seul le texte prononcé fait foi*

Monsieur le Président de l'UCV,  
Mesdames et Messieurs les représentants  
des communes,  
Mesdames et Messieurs,

Le moral est bon! Les citoyens consomment, les Vaudois et les Vaudoises travaillent, ces dernières sont d'ailleurs de plus en plus nombreuses à accéder à la catégorie des personnes dites actives.

La qualité de la prise en charge de nos élèves, de nos étudiants, de nos malades ou de nos personnes âgées a atteint un très bon niveau. Chacun s'accorde par ailleurs à dire que cette qualité devrait également s'étendre aux plus jeunes d'entre nous.

Nous pourrions encore citer d'autres paramètres démontrant à quel point le Canton de Vaud est attractif... Sauf, peut-être, pour ses créanciers! Mais de cela, la population n'a pas conscience. Et c'est bien là où le bât blesse! Par contre, le citoyen s'interroge à juste titre sur la qualité des relations que le pouvoir cantonal entretient depuis peu avec les communes. C'est dès lors en une sorte de discours sur l'état de l'Union que se mueront en ce jour les traditionnelles salutations amicales du Conseil d'Etat vaudois aux représentants des communes.

Les nombreuses infrastructures qui concourent à la qualité de vie très élevée de notre Canton représentent un coût que les Autorités cantonales des années 80, exécutives

comme législatives, ont largement sous-estimé. Il en résulte aujourd'hui que le Canton de Vaud n'est en mesure de financer ses investissements que d'une manière très insuffisante.

Ces éléments sont vraisemblablement à l'origine d'un certain repli du Canton sur lui-même. Lui qui a progressivement échangé sa vocation de Canton phare de la scène nationale pour celle de dernier de classe, n'inspirant que peu de crédibilité. Il faut savoir que, sur le plan national, la position des cantons devient de plus en plus difficile entre un pouvoir fédéral qui appelle une centralisation et des communes qui revendiquent, et c'est tout à leur honneur, des compétences de proximité.

Et pourtant, le Conseil d'Etat a la conviction que notre Canton dispose d'atouts considérables pour reconquérir un rôle central en Suisse romande d'abord, puis sur le plan national, afin de lutter avec force et conviction contre les reports de charges d'une Confédération helvétique de plus en plus jacobine.

Parmi les voies à suivre, celles de l'équilibre financier à moyen terme, le maintien d'une place universitaire attractive, la mise en œuvre d'une politique migratoire opportune et le maintien de la sécurité à tous les échelons de notre société constituent à mon sens les conditions de base à la restauration du capital confiance de notre Canton. Le Gouvernement a pris conscience qu'il ne réaliserait pas ces objectifs sans le retour

«L'assemblée à Yverdon-les-Bains, puis les réjouissances à Neuchâtel»

# POINT COMMUN(E)



d'une relation harmonieuse et empreinte de respect avec les communes vaudoises.

Il en a été beaucoup question l'automne dernier, le Conseil d'Etat a sollicité et obtenu du Grand Conseil une nouvelle répartition, échelonnée, de la facture sociale entre l'Etat et les communes. De l'avis général, la solution adoptée est plus en rapport avec la situation financière des partenaires et tend à se rapprocher de la moyenne constatée dans les autres cantons.

Je ne manquerai pas ici de remercier la quasi unanimité des communes qui se sont acquittées de leur premier acompte 2002; seul 1% reste à encaisser. Le Gouvernement salue cet effort et il encourage les 9 communes restantes à régler rapidement leur montant en retard.

Un gros travail politique est donc à réaliser. Il s'agit tout d'abord de bien convaincre les communes à ne pas solliciter exclusivement des compétences, et par là le leadership dans les domaines qui les arrangent, qui les intéressent ou les valorisent, tels l'aménagement du territoire ou les débits de boissons par exemple. J'ai pris bonne note et je me réjouis, Monsieur le Président, de votre volonté de voir les communes assumer des missions sociales et me prépare également à un partage de compétences en matière sanitaire. Mais l'aspect véritablement structurel de la réforme implique, en fait, que le Conseil d'Etat ne déleste pas son administration de compétences alibi pour les remettre aux communes.

La forme dans laquelle le Conseil d'Etat communique les modifications structurelles auxquelles il procède dans le cadre d'EtaCom revêt une importance primordiale. A ce titre, les discussions qu'il a menées avec les communes au sujet de l'arrêt à terme des subventions en matière de protection des eaux se sont déroulées dans un climat de franchise et de manière très constructive. Il souligne également les progrès significatifs qui ont été réalisés dans le cadre du Comité directeur paritaire Police 2000.

Ce projet de réorganisation des compétences en matière de sécurité représente

une région lausannoise ainsi que dans différents «points chauds» du territoire cantonal.

Dans le domaine de l'asile, le Conseil d'Etat a récemment appelé la collaboration des communes, afin qu'elles libèrent rapidement des places pour accueillir des requérants, dont les arrivées ne sont plus compensées par les départs. Le phénomène de pénurie de logements est encore accentué, comme vous le savez, par la grave crise qui sévit actuellement dans toute la Suisse. A l'instar du Canton de Vaud, d'autres grands cantons ont déjà procédé à l'ouverture d'abris de protection civile, de manière à pouvoir répondre à ce qui est, ni plus ni moins, qu'une tâche sociale déléguée par la Confédération aux cantons.

A ce titre, le Conseil d'Etat a chargé Mesdames et Messieurs les Préfets d'une mission d'appui, de persuasion, de médiation en cas de difficultés auprès de la population.

Mesdames et Messieurs les Syndics, le Conseil d'Etat ne saurait se satisfaire de refus polis face à ce délicat problème. Nous devons assurer un hébergement et un encadrement corrects aux requérants d'asile, conditions souvent liées au comportement que nous sommes en droit d'attendre de la part de cette population fragilisée.

L'action sociale est une autre tâche que le Canton entend déléguer raisonnablement aux communes. La révision complète de la loi sur l'action sociale intégrera un transfert de certaines compétences aux communes, en les associant notamment à l'élaboration de règlements d'application ou en leur laissant une marge de manœuvre dans l'allocation des prestations. Je tiens à vous confirmer, Mesdames et Messieurs, qu'en la situation actuelle, il vous appartient de jouer votre rôle de proximité en interpellant vos Centres Sociaux Régionaux sur telle ou telle question qui pourrait survenir dans le cadre du fonctionnement quotidien de l'action sociale. Je vous invite donc à faire usage de **votre droit de regard** en la matière!

Une autre priorité gouvernementale, je l'ai dit, est celle de la défense et du renforcement de la place universitaire vaudoise. Cette opération implique des moyens financiers très importants et passe forcément par des collaborations intercantionales, que nous souhaitons le plus harmonieuses et efficaces possible.

La constitution d'une Faculté de médecine romande, par exemple, qui permettrait aux Autorités cantonales de mieux juguler l'accès des médecins au marché, principalement à l'heure où aujourd'hui même entrent en vigueur les accords bilatéraux



Yves André

Mais cette première réforme structurelle en appelle d'autres. Elles ont pour nom transfert de compétences et modification de la fiscalité, je fais allusion à la suite et à la fin du processus EtaCom. Le Gouvernement entend s'y atteler en y mettant cette fois-ci les formes... et ne pas répéter le fâcheux quiproquo de 2001, à savoir - pour les Municipalités - la prise en compte des décisions cantonales après l'élaboration des budgets communaux.

une solution d'avenir pour conserver, voire ramener calme et sérénité dans la cité, grâce notamment à son concept d'action de proximité. Evidemment, la police de proximité ne résoudra pas l'ensemble des cas relevant de la délinquance ou de la criminalité, raison pour laquelle le Canton entend conserver ses prérogatives pour mener des actions spécifiques du type «Strada», destinée, en l'occurrence, à déstabiliser le trafic des stupéfiants dans la



qui permettront notamment aux médecins européens de s'installer librement en Suisse, avec les conséquences que je vous laisse imaginer sur l'évolution de nos primes d'assurance-maladie, étroitement corrélées à la densité médicale.

La collaboration représente certainement l'outil indispensable pour la majeure partie des communes, tant les tâches qu'elles assument sont devenues importantes par leurs aspects financiers, mais aussi structurels. Dans ce contexte de rapprochement nécessaire, il nous appartient à nous, politiques, de veiller à ce que les administrations ne s'éloignent pas encore un peu plus de leurs administrés.

Présentement, le Conseil d'Etat vaudois n'a pas les moyens financiers d'inciter ses communes à fusionner «à la fribourgeoise», mais il devrait être en mesure de collaborer activement au mode d'emploi, que vous mettez en place, de façon à encourager et à rassurer celles qui trouvent un avenir dans la fusion.

Vous faisiez à ce titre référence l'an dernier, Monsieur le Président, au vaste chantier de la Constituante. Il est aujourd'hui arrivé à

Pour beaucoup de participants, la journée s'est poursuivie à Expo.02 (Photo: Stefan Kubli)



son terme et a été largement approuvé par l'assemblée. Il sera soumis au peuple vaudois cet automne. Le Conseil d'Etat a délibérément choisi de ne pas prendre politiquement position sur cet objet, se contentant de commentaires techniques et formalistes. Il a, dans ce cadre, rendu les constituants attentifs aux conséquences financières importantes impliquées par l'inscription d'une longue liste de droits dans le texte fondamental. Mais je ne résiste pas, Mesdames et Messieurs, à souligner l'excellent travail du lobby des communes tout au long de ces travaux. L'autonomie communale en sort grandie et je m'en félicite. Le débat de l'automne dernier sur la facture sociale n'y est certainement pas étranger. Il aura au moins eu cet avantage! Dans ce contexte, je précise que, pour 2003, aucune contribution exceptionnelle ne devrait être requise par le Conseil d'Etat... Par contre, des décisions fédérales dans le domaine des EMS, les coûts imputés au canton en matière d'asile, ainsi que des augmentations d'activité dans le secteur de la protection de la jeunesse auront des effets sur le montant global de la facture sociale.

En ce qui concerne les soins à domicile et suivant ainsi l'accord négocié en 2001 entre l'OMSV et les diverses associations, le rattrapage légal se poursuit; c'est ainsi qu'il faudra compter sur une augmentation d'environ 7 francs par habitant à charge des communes.

La première version du budget cantonal 2003 prévoit un déficit très important et des montants d'investissements disproportionnés. Il apparaîtrait de façon certaine que le semblant d'euphorie ressenti à l'annonce du résultat encourageant des comptes 2001 n'a pas lieu d'être. Le retour des comptes de l'Etat à l'équilibre restera difficile, très difficile.

Les jours qui viennent verront le Parlement débattre de la Banque Cantonale Vaudoise.

Le Gouvernement proposera, par le biais d'un projet de loi, une série de mesures destinées à offrir les meilleures conditions possibles aux investisseurs participant à l'indispensable recapitalisation. Cette opération onéreuse est incontournable pour l'avenir immédiat de la BCV. Elle ne réussira que dans un environnement calme, serein et empreint de confiance, à l'instar de celui auquel les députés ont contribué donnant l'autorisation à l'Etat de participer à la procédure de recapitalisation.

Le parallèle est rapidement fixé. L'Etat et les communes partageront de plus en plus de responsabilités. Cette évolution présuppose dialogue, respect et CONFIANCE !

J'en appelle donc résolument, Mesdames et Messieurs, au retour au calme et à la responsabilisation de chacun d'entre nous et, par là, de chacun de nos concitoyens, face à la situation difficile du Canton de Vaud.

Pour que le moral reste bon, pour que la qualité de vie dans ce Pays demeure, il nous faut retrouver une crédibilité au plan national et une confiance intérieure. Nous parviendrons de cette manière à valoriser l'ensemble de nos atouts.

Il m'appartient finalement, Mesdames et Messieurs les délégués, de remercier les représentants de l'UCV qui participent aux divers chantiers EtaCom, et plus particulièrement votre président, qui joue une partition des fois difficile. Je souhaite à votre association une assise renforcée, lui permettant de poursuivre avec le Gouvernement une collaboration à la hauteur des espoirs et du respect que nos concitoyens placent en leurs institutions.

Je vous souhaite une excellente journée et vous remercie de votre attention.

**Charles-Louis Rochat**  
*Président du Conseil d'Etat vaudois*

## Luc-Antoine Baehni Directeur général de la CGN

La Compagnie Générale de Navigation sur le Lac Léman a largement fait parler d'elle cette année. Non seulement pour vanter le charme et la beauté de sa flotte à vapeur - la plus grande flotte lacustre de ce type encore en activité - mais aussi pour y relever les difficultés économiques liées à l'entretien et au renouvellement de ses bateaux.

Nous avons désiré rencontrer Luc-Antoine Baehni, directeur général de cette vénérable institution, si chère aux riverains du lac, aux visiteurs étrangers et aux travailleurs frontaliers, afin de faire plus ample connaissance.

Embarquement immédiat! Direction le siège de la CGN à Ouchy.

Nous montons les escaliers qui nous mènent chez le patron des lieux; costume marine et visage souriant tel un capitaine sur sa passerelle, Monsieur Baehni nous attend devant l'entrée de son bureau. Entièrement équipé de baies vitrées offrant une vue panoramique sur le lac et le port, cet endroit nous fait immédiatement penser à un poste de commandement, la barre étant ici remplacée par un ordinateur et la sirène du bateau par une sonnerie de téléphone!

■ **Point Commun(e): Monsieur Baehni, votre vocation de marin remonte-t-elle**

**à votre nomination à la tête de la CGN il y a deux ans ou est-elle encore plus ancienne?**

– Luc-Antoine Baehni: J'ai toujours connu l'environnement du lac, celui de Neuchâtel pour commencer puisque je suis né à Neuchâtel en 1960, puis j'ai suivi mes parents à Bienne où j'ai fait toute ma scolarité. J'ai donc bénéficié de ce contexte géographique pour devenir un parfait lacustre mais surtout un parfait bilingue. Mon père possédait une barque de pêcheur en bois sur laquelle mon frère et moi-même passions une grande partie de nos loisirs. C'est donc dès notre enfance que nous avons ressenti l'appel du grand large, puisque mon frère est devenu capitaine de bateau en mer.

■ **Quel a été votre «plan de navigation» professionnel depuis cette belle époque?**

– Après avoir terminé mes études secondaires à Bienne, je suis monté à Zurich où j'ai obtenu mon diplôme d'ingénieur EPFZ. Ma spécialité étant la pétrologie et la géologie, j'ai tout naturellement abouti dans une entreprise de ce secteur. En effet, lors d'un stage, je me suis occupé de recherche minière chez Schlumberger et plus précisément sur les gisements de gaz de Lacq dans le sud de la France. Au moment

de la crise pétrolière, j'ai changé de secteur en rentrant chez Caterpillar vendre des moteurs Diesel aux Etats-Unis. J'ai terminé dans cette entreprise comme responsable de ventes pour l'Espagne, le Portugal et l'Afrique du Nord. Rentré au pays, j'ai fait un MBA à l'Université de Lausanne, puis j'ai passé 10 ans chez Holcim en tant que directeur des ventes et de logistique pour la Suisse et l'Autriche

■ **Et la suite, c'est votre embarquement sur le bateau CGN?**

– Oui, j'ai vu l'annonce et je n'ai pas hésité un instant; ma passion pour la navigation alliée à ma formation d'ingénieur et d'économiste correspondaient parfaitement au profil recherché par le Conseil d'Administration de la Compagnie. A titre personnel, enfin, j'aspirais à moins voyager et à pouvoir m'investir dans la progression d'une entreprise.

■ **En deux mots, dressez-nous le portrait de la CGN?**

– La CGN occupe actuellement 150 personnes, c'est une entreprise semi-privée; parmi ses principaux actionnaires nous trouvons la BCV, la Ville de Lausanne, le canton de Vaud et les communes, la Confédération Suisse, la Ville de Genève, etc.





D'autre part, son budget d'exploitation est couvert à 78% par ses revenus, les 22% restants (5 mio) sont couverts par les cantons à hauteur d'environ 67% pour Vaud, 26% pour Genève et 6% pour le Valais à titre de contrat de prestations en quelque sorte.

■ **Quels sont les principaux secteurs d'activités de la CGN?**

– Nous en dénombrons trois:

1. Le tourisme (bateaux + croisières à thème et croisières privées) représente le 89% du chiffre d'affaires.
2. Le transport frontalier (uniquement entre Lausanne et Evian, soit 28 traversées en été et 18 en hiver) le 11% du CA.
3. La sauvegarde du patrimoine.

■ **Parlez-nous de la flotte et des difficultés de maintenance de cette dernière.**

– En effet, le gros souci de notre entreprise est la restauration et le renouvellement de notre flotte. En premier lieu de nos bateaux à vapeur «Belle époque» qui sont parmi les derniers en Europe. Ces bâtiments sont très vieux puisque le plus récent, «Le Rhône», a 75 ans.

Le coût de fonctionnement de ces unités est très lourd en raison de la consommation élevée de carburant et des services d'entretien permanents. Il faut donc restaurer complètement ces vieux bateaux comme nous l'avons fait, il y a deux ans, avec «Le Montreux». Les 10 mio de ce lifting, mal évalué à l'époque, étant très largement à l'origine de nos récentes difficultés.

Nous avons donc entrepris d'assurer avec beaucoup de prudence la restauration des sept autres bâtiments datant de 1904 à 1927 pour un montant de 80 mio échelonnés sur 10 à 12 ans.

D'autre part, nous ne possédons pas assez de petites unités qui sont beau-

coup plus souples et économiques. Un bateau comme «Le Lausanne», par exemple, est surdimensionné pour notre lac et, par conséquent, très peu utilisé. Les 80 mio de budget à investir devront donc servir à restaurer les quatre derniers vapeurs (Le Savoie, Le Rhône, La Suisse, Le Simplon), à équiper de nouveaux moteurs Diesel électriques trois bateaux (L'Helvétie, L'Italie, Le Vevey) et à acquérir une ou deux unités plus petites.

■ **Monsieur Baehni, parlez-nous de votre travail.**

– La moitié de mon temps je me trouve dans ce bureau à faire de la gestion, de l'administration, du marketing et... des interviews (rires), l'autre moitié, je suis sur le terrain, sur les bateaux, dans les ateliers, à faire de la représentation, du lobbying, à rencontrer des politiciens et des clients. Actuellement, nous sommes très sollicités par les Communes qui nous demandent sans cesse d'augmenter nos prestations. La CGN a donc encore de beaux jours devant elle.

■ **Et en dehors de toutes ces activités?**

– J'essaie de préserver du temps pour ma famille et ma maison de Romainmôtier, pour pratiquer un peu de sport et pouvoir me consacrer à la lecture de Pétrone et de Proust, mes auteurs favoris.

■ **Au fait, Monsieur Baehni, savez-vous nager?**

– Au sens propre comme au sens figuré, il est indispensable de savoir garder la tête hors de l'eau dans une période économique aussi difficile!

De notre rencontre, nous garderons de Monsieur Baehni l'image d'un capitaine courageux, compétent et passionné qui, nous en sommes sûrs, saura donner à sa Compagnie de Navigation... le bon cap!

## Connaissez-vous le lac et ses bateaux

Petit questionnaire en 5 points:

- 1 **Comment s'appelle la barque des pirates d'Ouchy?**  
a. La Savoie b. La Vaudoise  
c. La Vaudère
- 2 **Dans quelle localité a été construite la fameuse Galère?**  
a. Morges b. Rolle c. Villeneuve
- 3 **Quel est le plus grand bateau de la CGN?**  
a. La Suisse b. Le Chablais  
c. La Lausanne
- 4 **Lequel de ces bateaux n'existe pas?**  
a. Le Grèbe b. Le Cygne  
c. Le Col-Vert
- 5 **Laquelle de ces communes ne possède pas d'embarcadère?**  
a. Villette b. St-Prex c. Rivaz

Vous trouverez les réponses à la page 21



**Le printemps prochain, dans le cadre des festivités marquant le bicentenaire de l'entrée du canton de Vaud dans la Confédération, la CGN mettra sur pied plusieurs actions et animations.**

**Des croisières spéciales seront proposées aux Municipalités qui désirent marquer l'événement d'une manière originale, festive et gastronomique sur l'un des bateaux «Belle époque» de la Compagnie.**

# POINT DE DÉPART

*Un problème,  
une question?*

**> Appelez DB Conseils**

**Qui ne connaît pas Danièle Bolli? Cette juriste chevronnée a assumé, pendant 19 ans, au Service de l'Intérieur du DIRE, le suivi juridique des dossiers concernant les communes, aux côtés de Monsieur E. Rigolet qui, lui, s'occupait de tout ce qui concernait les finances communales.**

Dans cette fonction, Danièle Bolli a notamment contrôlé la légalité des actes communaux soumis à l'approbation du Conseil d'Etat, conseillé les communes en matière d'organisation, de gestion et de procédures, apporté aide et appui aux municipalités confrontées à des difficultés dans le choix des structures de collaboration intercommunale; enfin, elle a également guidé et accompagné les fusions de communes qui ont abouti ces cinq dernières années.

Au printemps 2002, elle a quitté l'administration cantonale et ouvert son propre bureau de conseil juridique. Dans ce nouveau rôle de consultante

indépendante, Mme Bolli propose une gamme de prestations telles que: avis de droit, particulièrement en matière de droit public, pour tout ce qui touche l'application des lois auxquelles sont soumises les communes, l'exercice de l'autonomie communale ainsi que les limites de compétences et d'obligation des communes vis-à-vis de l'Etat. Mme Bolli est également à disposition des communes pour rédiger des préavis, des règlements, des conventions ou des statuts d'associations intercommunales. Elle peut également être sollicitée pour animer des séances d'information ou des séminaires consacrés aux relations entre la Municipalité et le Conseil communal, aux rôles des commissions, aux droits des conseillers, aux limites de compétences et aux devoirs des communes vis-à-vis de l'Etat.

Cette officine occupe un créneau unique dans le domaine du conseil juridique: en devenant indépendante, Mme Bolli a pu élargir la gamme des prestations qu'elle fournissait aupara-

vant aux communes en tant que juriste du DIRE. Sauf mandat particulier, Mme Bolli souhaite surtout développer la prestation correspondant à un réel besoin de la part des communes, le conseil simple et rapide. Il convient de préciser à ce propos que, par la création de son bureau, Mme Bolli comble le vide laissé par le changement d'activité de la juriste mandatée par l'UCV pour son service de conseil juridique.

Bureau de premier secours, en quelque sorte, le cabinet-conseil de Mme Bolli ne concurrence en aucune manière les études d'avocats. Son champ d'activité se situe en dehors, voire en amont de toute intervention juridique au niveau judiciaire.

Expérience, Efficacité, Diligence et Disponibilité, quatre mots qui composent la devise du Bureau DB Conseils.

Nicole Grin  
Secrétaire générale de l'UCV

**DB Conseils**  
**Ch. de Penloup 5**  
**1092 Belmont-sur-Lausanne**  
**Help-line 0900 481 592 (fr/min. 3.13)**  
**Tous les matins de 08h30 à 11h30**  
**Fax 021 728 66 74**  
**E-mail [dbconseils@urbanet.ch](mailto:dbconseils@urbanet.ch)**

Texte > Nicole Grin  
Photos > Jean-Marc Gallarotti

# POINT DE MIRE

## Projet de construction d'un nouveau métro > M2

Formidable projet que la construction d'un nouveau métro dans un pôle urbain. Lausanne avec le métro M2 tente de relever le défi en mettant l'accent sur une nécessité cantonale. Désengorger la capitale vaudoise permettra d'optimiser les liaisons et la fluidité avec le reste du canton. Raccourci certainement mais, à y regarder de plus près, il est vrai que la construction de la nouvelle ligne s'accompagnera de profondes mutations améliorant les parcours et liaisons existants. Il en va de même pour le coût jugé de prime abord pharaonique pour les finances cantonales mais qui, par synergie, se trouve en partie allégé par la suppression de lignes ou la réutilisation de véhicules pour la refonte du réseau de dessertes. La meilleure preuve est le L.O. dont la rénovation seule coûterait 65'000'000 de francs. Elle sera en fait intégrée dans le nouveau tracé. Avec M2 Philippe Bieler, Conseiller d'Etat en charge du dossier, entend faire un pas de plus pour concrétiser le nouveau Réseau Express Vaudois qui, par interconnexions multiples, créera la chaîne de transports et de points d'échanges, qui rapprocheront les régions des cités, respectivement les habitants des postes de travail. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. En excluant les voyageurs en transit, M2 aura la capacité de transporter plus de 20'000'000 de passagers par an et touchera 37'000 emplois soit 1 emploi vaudois sur 8. C'est aussi plus de 50 institu-

tions qui sont reliées. M2 s'inscrit dans le reste du réseau avec le TSOL et s'impose assurément comme une alternative au transport en véhicule privé pour le Grand Lausanne. A ce titre rappelons qu'outre une technique électrique respectueuse de l'environnement, la capitale vaudoise comptera 6'000 voitures en moins par jour.

Sans entrer dans les détails, le tracé représente 6 km d'Ouchy à Epalinges avec 14 stations, le tout en site propre et dans sa plus grande longueur en tranchée couverte. Le système retenu est celui d'automotrices sur pneus, entièrement automatisées, gérées depuis un poste central de commande. Chacun des convois permettra de transporter 222 personnes (30% assis) à 60 km/h maximum. Aux heures de pointe, il est prévu de véhiculer 6'600 personnes par heure, soit à la cadence d'une rame toutes les 3 minutes. Le parcours total est quant à lui fixé à 18 minutes. Aux extrémités du parcours, des parkings d'échanges P+R pour les liaisons routières. A chaque arrêt, des connexions avec les lignes de bus régulières urbaines et régionales ou encore, pour certaines, avec la navigation, le train et le REV mais aussi autoroutière avec l'A1 et l'A9. Enfin, nous saluons la sécurité privilégiée dans ce projet tant au niveau des trajets que des aires d'attente.

Si nous avons apprécié la campagne d'information dans son ensemble, nous avons moins goûté à la comparaison avec Expo.02 ou la compagnie aérienne Swiss. Le groupe de communication M2-DINF-Ville de Lausanne nous rappelle que l'Exposition Nationale représente 4 fois l'investissement demandé pour M2 et cela pour 159 jours seulement. Swissair aura changé de nom pour 2 milliards de francs. La recherche d'une cohésion nationale et la sauvegarde d'emplois se-





## Quelques brèves

● Le tracé a fait l'objet d'études de variantes. A noter les investigations en "Y" Riponne-Blécherette et Riponne-Epalinges. La variante retenue offre davantage de possibilités de réorganisation des réseaux actuels.

● L'ensemble des paramètres bruit, pollution, pente, freinage, adhérence, alimentation et vitesse a conduit au choix d'une circulation sur pneus. Ces derniers sont doublés par des roues en métal pour assurer le freinage et pallier aux problèmes de crevaisson. Ainsi les voies de roulement sont parallèles à des rails. Les véhicules (Alstom) peuvent gravir des pentes à 12%, 5,7% étant la déclivité moyenne sur le parcours. Les 15 rames auront 2 voitures, véhicules articulés à 4 bogies moteurs, 6 portes coulissantes par côté.

● Le tunnel principal de roulement, deux voies sur la presque totalité du parcours, sera doublé par des tunnels de fuite pour les passagers. Les quais seront protégés par des vitrages face aux rames.

● Le temps de déplacement sera réduit avec M2. Le CHUV-Yverdon par exemple représentera un trajet de 32 minutes contre 49 actuellement. Un gain de 35%. Place de l'Ours-Bussigny moins 48% ou 17 min.

● Sur sa plus grande longueur le tracé emprunte les zones ou les concentrations actuelles de N02 (ug/m3) dépassent les normes de protection de l'air. Autre raison pour le choix du parcours.

● Sur 590 millions de francs, les véhicules représentent 180 millions. Le génie civil 260 millions environ. Les honoraires des différents mandataires 24 millions.

● «Pêle-mêle» les chiffres suivants: 344'000 m3 de matériaux d'excavation, 6'000 tonnes d'acier d'armature, 100'000 m3 de béton, 4 ans de travaux et 70-80 emplois pour l'exploitation.

● Les parkings relais P+R compteront 290 places pour Ouchy, 400 extensibles à 800 pour Vennes.

● Des constructions spectaculaires. Le percement des piles du pont Bessières, le passage du tunnel de Perdonnet sous deux immeubles existant et dans du terrain meuble.

raient-elles moins importantes que le métro lausannois? Ne revenons pas non plus sur le rappel du «chantage» M2-BCV...

C'est le 24 novembre prochain que le peuple vaudois aura à se prononcer sur ce projet, dépassant la compétence du Grand Conseil pour l'octroi du crédit d'investissement. Sur les 590 millions nécessaires, 70 sont octroyés par la Confédération tandis que la Ville de Lausanne en cautionne 100. L'Etat de Vaud en prête 305,5 et il en cautionne 114,5. Au plan de l'exploitation, les comptes devraient être couverts par les recettes, mais les charges financières de la construction seront supportées par les collectivités publiques. Concrètement la charge d'intérêts par habitant du bassin de transport (env. 260'000 habitants) sera en 2007 de 169,50 francs. Ce chiffre doit être pondéré par le rapport investissement performance. Ce dernier place en tête le M2 par rapport aux autres lignes AL, AOMC, BAM, TSOL, etc.

En conclusion, parce que plus de 50% des Vaudois travaillent hors de leur commune de domicile, un transport mo-

derne et efficace s'impose pour permettre à la qualité de vie de chacun de s'améliorer. Un métro urbain est une solution crédible qu'il faut à notre sens soutenir. C'est enfin un marché de construction important pour nos entreprises et ingénieurs (Vaudois ou Suisses) qui ont dû se battre face à la concurrence.

«Le M2 aura la capacité de transporter plus de 20 millions de passagers par année»



## Comptabilité des communes > utilisation des fonds de réserve et de renouvellement

### Rappel d'un avis émis par le département des institutions et des relations extérieures:

Dans le cadre du plan comptable qui découle du règlement précité, on peut distinguer trois sortes de fonds.

#### ■ Fonds alimentés par des recettes affectées

On parle de fonds alimentés par des recettes affectées lorsque, sur la base de dispositions législatives ou réglementaires, des recettes particulières (impôt spécial affecté ou taxe) sont affectées à l'exécution d'une tâche publique.

Un centre budgétaire est ouvert pour chacune de ces tâches dans la comptabilité communale.

Lorsque les revenus affectés dépassent les charges découlant de la tâche publique, l'excédent doit être porté au crédit du compte «Fonds alimentés par des recettes affectées». Cette attribution est obligatoire. Si un excédent de charges du centre budgétaire en question peut être supporté par la comptabilité générale de la commune, un excédent de revenus affectés ne peut en aucun cas être absorbé par d'autres centres budgétaires. Le principe veut en effet que l'impôt spécial ou la taxe soient déterminés par le coût de la prestation.

Dans le cadre du compte de fonctionnement, la Municipalité peut effectuer des prélèvements sur ces fonds sans autorisation spéciale du conseil. Ce dernier peut intervenir par le biais du budget et de l'approbation des comptes.

En cas de dépenses d'investissements, la Municipalité doit toujours demander l'avis du conseil. L'article 14 du règlement précité stipule que «tout investissement fait l'objet d'un

préavis au conseil général ou communal indiquant son but, le montant du crédit, le mode de financement, la durée d'amortissement et les charges d'exploitation qu'il entraîne».

Ce préavis doit indiquer si la Municipalité prévoit un prélèvement sur le fonds spécial pour l'amortissement de l'investissement.

#### ■ Fonds de renouvellement et de rénovation

Ces fonds permettent de compenser une dépréciation d'actifs. Ils sont constitués par des attributions budgétaires; la charge est répartie sur plusieurs exercices; elle figure dans les différents centres budgétaires concernés.

La constitution de ces fonds apparaît donc au budget et dans les comptes. Le conseil peut se prononcer sur leur principe à ces moments-là.

L'utilisation de ces fonds par la Municipalité dans le cadre de l'affectation précise prévue au budget peut se faire sans autorisation spéciale du conseil. En effet, les fonds de renouvellement et de rénovation ne concernent, par définition, que des biens qui figurent déjà dans le patrimoine de la commune. Le Conseil a donc déjà voté leur acquisition et a admis - par la constitution du fonds de renouvellement - que ces biens

seront remplacés ultérieurement par des biens semblables. Ce principe ne s'applique évidemment pas en cas d'augmentation du patrimoine.

#### ■ Fonds de réserve

On parle de fonds de réserve pour les investissements futurs, pour les ouvrages importants. L'utilisation de ces fonds doit toujours faire l'objet d'une autorisation du conseil. En effet, dans le cas des fonds de réserve, le conseil n'a jamais donné d'accord pour une dépense; il n'a admis que la constitution d'une réserve pour un but déterminé. Il se prononcera, le moment venu, au sujet de la dépense et de l'utilisation du fonds.

Texte >  
Edy Rod, Président de l'ACVBC





## Une Maison ressource pour les familles >

### bientôt une réalité dans le canton?

**Mandatée en 2001 par le Conseil d'Etat, Pro Familia Vaud vient de terminer une étude de faisabilité portant sur la réalisation d'une Maison ressource pour les familles dans le canton de Vaud. Ce projet, qui regrouperait services directs aux familles, appui technique aux associations d'aide à la famille et développement de projets et services nouveaux pour les familles, pourrait voir le jour dès 2004, avec l'appui des autorités cantonales. Le rapport remis au Conseil d'Etat s'accompagne d'une demande de financement devant permettre d'aborder la phase de concrétisation du projet.**

Pro Familia Vaud anime, depuis 1999, Permanence Famille, service d'accueil, d'information et d'aide aux familles confrontées à des questions ou des difficultés. Sur mandat du Conseil d'Etat du canton de Vaud, Pro Familia Vaud a engagé, depuis le printemps 2001, une étude de faisabilité en vue de la création d'une **Maison ressource pour les familles dans le canton de Vaud**. Le projet repose sur trois axes principaux: l'aide aux familles, l'appui aux associations actives dans le domaine de la famille et l'élaboration de projets d'appui à la parentalité. **L'aide aux familles** passerait par une extension, quantitative et qualitative, des activités de Permanence Famille, en particulier l'extension du service à l'ensemble du territoire cantonal et le développement des services directs d'appui. Parallèlement, **les associations actives** dans les services à la famille pourraient y trouver des prestations renforcées dans les domaines de la gestion, de l'information, de la mise en commun des ressources ou encore de la communication. Enfin, Maison ressource aurait pour mission d'élaborer des projets permettant de combler des lacunes dans le domaine de la politique familiale. L'ensemble du projet serait placé

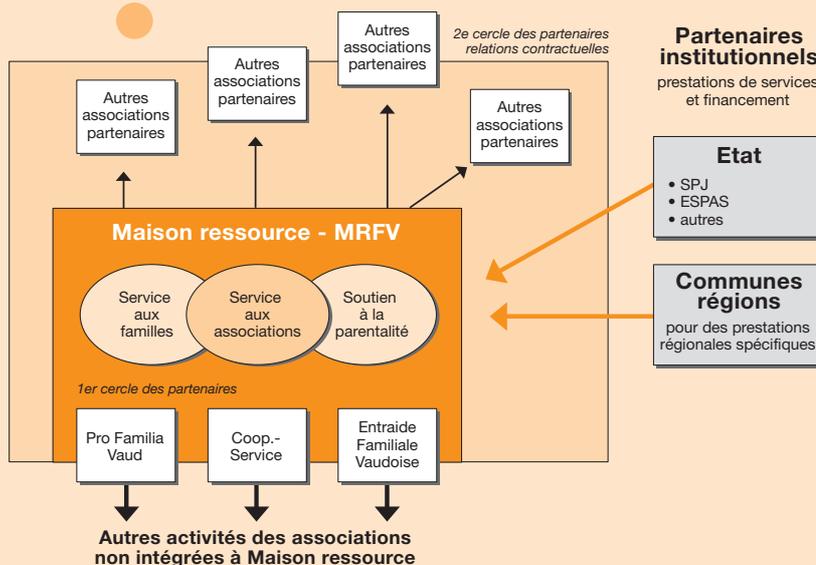
sous la supervision conjointe de Pro Familia Vaud, de l'Entraide Familiale Vaudoise et de Coopération-Service.

Cette réalisation originale, unique en Suisse, reposerait sur une collaboration étroite entre les associations partenaires. La concrétisation du projet est envisageable à court terme, moyennant un appui affirmé de la part des autorités cantonales. Les **communes vaudoises** pourraient être sollicitées, sur une base régionale, dans la mesure où elles souhaiteraient **bénéficier de prestations particulières**, en plus des prestations de base assurées par le canton. Il est dès lors

envisageable, une fois la décision cantonale connue en ce qui concerne la suite du projet, que des **séances de présentation et de discussion** soient organisées dans le canton, à l'intention des autorités communales, afin d'envisager ensemble la part que pourraient prendre les communes à un projet novateur et qui répond à un besoin incontestable.

*Pro Familia Vaud  
Denis Décosterd - Critères économie*

### MAISON RESSOURCE POUR LES FAMILLES SCHÉMA DU PROJET



*Un concept original unique en Suisse*



## AVDCH > Election du comité

Lors de son assemblée générale tenue le 19 avril dernier à Aigle, l'AVDCH a procédé à l'élection de son comité pour les années 2002-2003.

Il s'agit de Mmes et MM.

Nom, prénom	Fonction	Commune	Téléphone	E-mail
Perrin Daniel	Président	Montreux	021 962 78 51	perrind@comx.org
Poget Etienne	Vice-prés.	Nyon	022 363 82 17	etienne.poget@nyon.ch
Maillard Liliane	Caissière	Cheseaux-Noréaz	024 425 67 83	cheseaux-noreaz@bluewin.ch
Monod Dominique	Secrétaire	Lausanne	021 315 31 31	dominique.monod@lausanne.ch
De Luna Danielle	Membre	Gland	022 364 13 14	d.deluna@gland.ch
Aeschlimann Essiah	Membre	Pully	021 721 31 40	opo@pully.ch
Petit Claude	Membre	Yverdon-les-Bains	024 423 66 00	claudette.petit@yverdon-les-bains.ch

### Election au Conseil d'administration de la Caisse Intercommunale de Pensions (CIP):

L'assemblée générale de la Caisse intercommunale de pensions (CIP) a élu, le 20 juin dernier et par un score proche des meilleures années du stalinisme, notre camarade et néanmoins vice-président AVDCH Etienne Poget, au Conseil d'administration de la CIP en qualité de représentant des assurés.

Nous saluons cette brillante élection et en félicitons M. Poget qui entre ainsi dans l'histoire comme étant le premier préposé au Contrôle des habitants à siéger au sein du Conseil d'administration de la CIP. Nous sommes certains que nous disposerons d'un représentant qui saura se montrer digne de la confiance témoignée par l'assemblée générale CIP. Bravo Etienne et merci pour ton engagement.



De gauche à droite: Pierre Robyr, Roland Dougoud, Gérald Cordero, Nicole Grin, Philippe Desarzens, Nadine Calame, Claude Jaccard et Dominique Monod

### Comité de rédaction

UCV:	Nicole Grin (Présidente)
UCV:	Nadine Calame (Secrétariat)
AVPACAS:	Gérald Cordero
ACPMV:	Philippe Desarzens
AVSM:	Roland Dougoud
ACVBC:	Claude Jaccard
AVDCH:	Dominique Monod
AVIATCO:	Pierre Robyr
Consultant:	Jean-Marc Gallarotti



## Cours à l'intention des boursiers, municipaux et conseillers communaux intéressés

La session d'automne 2002 est organisée dans les locaux du Centre de formation Virgile à Vevey. La durée de chaque cours est d'une journée.

- Cours no 1 : préparation du budget 2003
- Cours no 2 : le compte de fonctionnement
- Cours no 3 : le compte des investissements
- Cours no 4 : lecture et structure du bilan
- Cours no 5 : exercices pratiques
- Cours no 6 : le décompte TVA dans les collectivités publiques
- Cours no 7 : analyse et planification financières, cours théorique
- Cours no 8 : analyse et planification financières avec Microsoft Excel

Pour tout renseignement, notamment le contenu détaillé des cours, les dates ainsi que les formules d'inscription, veuillez vous adresser à:

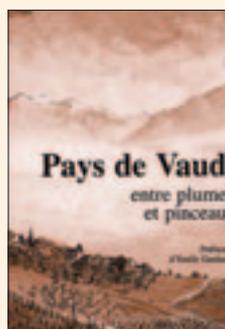
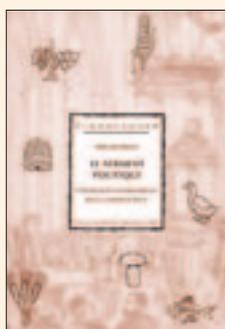
**Pierre Busset**  
**Rue du Léman 2 - 1814 La Tour-de-Peilz**  
**Tél. 021 971 15 42 / Fax 021 971 15 43**  
**E-mail pierre.busset@grandvaux.ch**

## Point des activités - Mémento

Date	Qui	Quoi	Où	Info
<b>OCTOBRE</b>				
09 / 10.10.2002	AVDCH	Cours de perfectionnement (bilatérales et naturalisation)	Jongny Centre du Léman	Mme Aeschliman 021 721 31 40
23.10.2002	AVDCH	Régionale de l'Est Vaudois	Yverne	Mme Accardi - 021 291 49 25
31.10.2002	AVDCH	Régionale de la Broye	Lucens	Mme Regard - 021 908 04 12
<b>NOVEMBRE</b>				
01.11.2002	AVDCH	Agglo Lausanne	Ecublens	Mme Isoz - 021 695 33 72
14.11.2002	UCV	Conseil des «57»	Lully	
15/18/19/20.11.2002	AVDCH	Cours sur les nouveaux documents d'identité suisse	Jongny Centre du Léman	M. Bongard - 021 316 46 46 Organisation: SPOP
26.11.2002	ACPMV	Assemblée générale	?	
27.11.2002	UCV	Groupe des Villes	Gland	Organisation: UCV
<b>JUIN 2003</b>				
21.06.2003	UCV	Assemblée des délégués	Moudon	Organisation: SPOP

# POINT BIBLIO

La bibliothèque de l'UCV s'est enrichie des ouvrages suivants dont nous vous recommandons la lecture ou l'acquisition:



## ■ Dictionnaire suisse de politique sociale

*2e édition revue et commentée*  
Ouvrage collectif, sous la direction de Jean-Pierre Fragnière et Roger Girod - Lausanne, Editions réalités sociales, 2002, 376 p.

Ce dictionnaire traite de la politique sociale, mais aussi de l'action sociale: plus de 850 termes sont analysés, répertoriés et documentés. Ainsi, outre la définition de ce que recouvre le terme en question et la présentation du champ d'activité ou du type de prestation qu'il concerne, le dictionnaire indique les ouvrages de référence y relatifs et renvoie à d'autres rubriques du dictionnaire qui abordent des éléments ou certains domaines proches de celui-ci, ainsi que l'adresse de sites internet présentant une information et de la documentation officielles sur le sujet. Facile d'accès, cet ouvrage auquel 250 auteurs spécialisés ont collaboré est encore complété par une importante bibliographie classée. Il constitue un outil indispensable pour tous les professionnels de l'action sociale.

## ■ NTIC et territoires - Enjeux territoriaux des nouvelles technologies de l'information et de la communication

*Ouvrage collectif, sous la dir. de Luc Vodooz*  
Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2001, 434 p.

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) ont considérablement modifié nos perceptions du temps et de l'espace, nos pratiques relationnelles, professionnelles, politiques et territoriales. Elles confrontent les autorités à de nouveaux enjeux et défis, à tous les échelons institutionnels: prise en compte et régulation du télétravail ou du commerce

électronique, implication des systèmes d'information géographiques dans la politique territoriale, potentialités des outils informatiques pour la cyberadministration ou la démocratie en ligne (guichet virtuel, par exemple). Cet ouvrage rassemble les contributions au séminaire organisé en mars et avril 2001 par la Communauté d'Etudes pour l'Aménagement du Territoire (CEAT) et présente, à partir d'exemples concrets, une réflexion intéressante sur l'ensemble de cette problématique.

## ■ Le serment politique - Ethnologie de l'assermentation dans le Canton de Vaud - Mayor Grégoire

*Neuchâtel, Institut d'ethnologie, 2001, 148 p.*

Décrivant et analysant les cérémonies d'installation des autorités cantonales et communales dans le Canton de Vaud, l'auteur montre l'importance qu'elles ont dans la vie politique. Il décrypte les nombreux symboles historiques, territoriaux et sacrés contenus dans le rituel de ces cérémonies. Ces rites revivifient le système en place par la répétition périodique des valeurs qui le constituent et assurent ainsi la stabilité des institutions. Pour G. Mayor, les cérémonies d'assermentation suggèrent que le symbolique est le premier des garde-fous contre les abus de pouvoirs, toujours possibles, hélas.

## ■ Pays de Vaud entre plume et pinceau

*Genève, Slatkine, 2e édition 2002, 398 p.*

En attendant la publication, en automne 2003, d'un deuxième volume consacré à des paysages vaudois typiques regroupés par districts, les Editions Slatkine rééditent le très bel ouvrage publié en 1997 et déjà

épuisé. Conçu sur le principe «une commune, un tableau, un texte», ce livre a obtenu un grand succès tant auprès du public que de multiples institutions ou entreprises. Beaucoup de communes en avaient acquis de nombreux exemplaires afin de les offrir en cadeau à leurs nouveaux citoyens, à des visiteurs ou à leurs collaborateurs. Alliant le talent des peintres et des rédacteurs sollicités (le plus souvent un membre de la municipalité ou une personnalité locale), cet ouvrage brosse en une mosaïque colorée et sensible un tableau du Canton de Vaud, si riche et si divers.

*Les communes intéressées bénéficieront de réductions de prix intéressantes à partir de commandes de 5 exemplaires min. (Fr. 55.00 au lieu de Fr. 65.00 en librairie). Dès 50 exemplaires, un rabais plus important est négociable.*

*S'adresser directement aux Ed. Slatkine, 3 rue des Chaudronniers, case postale 3625, 1211 Genève 3 (tél. 022 776 25 51).*

## ■ Le Guide du préposé au contrôle des habitants

(pour la gestion de la population suisse) est édité, depuis novembre 2001, sur CD-ROM pour PC. Vendu au prix de Fr. 50.- pour les membres AVDCH et de Fr. 100.- pour les non-membres, il peut être commandé directement auprès du secrétariat AVDCH, p.a. Contrôle des habitants, rue Beau-séjour 8, 1002 Lausanne ou par voie électronique (e-mail: dominique.monod@lausanne.ch).

Destiné à fournir aux praticiens du contrôle des habitants conseils et marches à suivre, le Guide électronique peut aussi rendre de précieux services à d'autres bureaux.

## ■ Annuaire des Communes et Districts vaudois

*Edition 2002 - UCV*